



**Association des retraitées et des retraités
de l'enseignement de la FNEEQ**

NEWSLETTER
Volume 5, Issue 2

February 19, 2024

**RREGOP PENSION INDEXATION
NEWS FROM THE TRIBUNE DES RETRAITÉS**

Dear AREF members,

As mentioned in the December 14 Newsletter, there will be a “revaluation” of the indexation of the RREGOP pension for the years 1982 to 1999. This is possible because the RREGOP is currently capitalized at 123.1%, the floor for such an adjustment being 120%.

For the half of the pension that comes from our contributions, this will happen automatically. However, for the other half, which comes from the employer (the Government), it may or may not happen at the Government’s discretion.

The Tribune’s member associations (including the AAR, which represents us) have sent a joint letter to the Chair of the Conseil du Trésor, Mrs. Sonia LeBel, as well as to her colleagues Eric Girard, Minister of Finance, and Sonia Bélanger, Minister Responsible for Seniors, asking that the Government provide its share of the increase.

So far, the letter has only been acknowledged.

The text of the letter is attached. The associations involved will work together to follow up this request should it remain unanswered.

We will, of course, keep you informed of developments and actions undertaken or envisaged in which we could participate.

Enjoy your reading, and let's not lose hope!

Claude Chamberland

President of AREF



Québec, le 2 février 2024

Madame Sonia LeBel
Présidente du Conseil du trésor

OBJET : Indexation additionnelle de la partie de rente à la charge du gouvernement

Madame la Présidente,

Nous sommes les représentants de cinq associations qui regroupent plus de 120 000 personnes retraitées qui ont contribué à la mise en œuvre, au déploiement et au développement des services publics au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec.

Par la présente, nous voulons vous faire part de notre vive inquiétude devant l'appauvrissement de l'ensemble des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, qui assistent année après année à l'érosion de leur pouvoir d'achat. Cette érosion ne peut être arrêtée que par une hausse des rentes de retraite.

Oui, nos régimes de retraite comportent des clauses et formules d'indexation. Cependant, comme vous le savez, cette indexation ne couvre qu'une partie de l'inflation. Par exemple, l'an dernier, l'indice des rentes du Québec a augmenté de 4,4 %, mais l'application de la formule d'indexation a donné une augmentation des rentes de retraite de seulement 1,4 % pour les années cotisées entre 1982 et 1999.

Au cours des présentes négociations avec les différents syndicats du secteur public, vous avez fait montre d'une sensibilité devant l'érosion du pouvoir d'achat, puisqu'en plus des hausses de rémunération consenties, vous avez introduit une disposition de protection du pouvoir d'achat pour les trois dernières années des contrats de travail. Si cette ouverture est bonne pour les employés actuels, elle devrait l'être aussi pour les retraités.

Vous avez aujourd'hui la possibilité de le faire, puisque la capitalisation du RREGOP excède cette année les 120 % requis pour accorder une indexation additionnelle, comme le prévoit l'article 77.0.1 de la Loi sur le RREGOP. En effet, le taux constaté de 123,1 % dans la plus récente mise à jour actuarielle donne toutes les conditions favorables pour procéder.

L'objet de notre revendication est donc à l'effet que votre gouvernement indexe la partie de la rente qui est à sa charge, tout comme celle à la charge des participants, qui elle sera indexée automatiquement. La Loi prévoit que le gouvernement « peut » le faire, cependant nous croyons que le gouvernement « doit » le faire.

Procéder ainsi démontrera que vous avez aussi la préoccupation de protéger le pouvoir d'achat des retraités et enverra le message de la considération que vous avez envers les retraités des secteurs public et parapublic. Cela sera d'autant plus apprécié dans le contexte inflationniste actuel.

Confiants que vous recevrez notre revendication avec ouverture et volonté d'agir, nous vous offrons, Madame la Présidente, nos sentiments les meilleurs.



Micheline Germain
Présidente de l'AREQ



Paul-René Roy
Président de l'AQRP



Andrée Lamontagne
Présidente du RIIRS



Mireille Beaulac
Président de l'AAR



Michel Gobeil
Président de l'AQDER

c.c. Monsieur Eric Girard, Ministre des Finances
Madame Sonia Bélanger, Ministre responsable des Aînés